



DEMANDE DE RENOUELEMENT D'UNE AUTORISATION D'ÉTALEMENT DES HEURES DE TRAVAIL

À L'USAGE DE LA COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CNESST)

Date de réception	Numéro de dossier	Autorisation ☐ Oui ☐ Non
-------------------	-------------------	---

CE FORMULAIRE EST DESTINÉ À L'EMPLOYEUR DONT UNE AUTORISATION D'ÉTALEMENT DES HEURES DE TRAVAIL A DÉJÀ ÉTÉ ACCORDÉE.

IMPORTANT

- Une demande de renouvellement d'une autorisation d'étalement des heures de travail doit être produite pour chaque établissement visé.
- Le renouvellement d'une autorisation d'étalement des heures de travail ne peut être rétroactif et ne peut excéder trois années.
- L'autorisation d'étalement des heures de travail ne peut être renouvelée automatiquement. L'employeur qui souhaite obtenir une nouvelle autorisation doit en faire la demande au moins deux mois avant la date du début de la période d'étalement souhaitée.
- Toute autorisation d'étalement des heures de travail obtenue de manière frauduleuse ou à la suite de renseignements erronés est nulle de plein droit et est présumée n'avoir jamais été autorisée.
- L'employeur doit confirmer que la majorité des personnes salariées concernées consentent à l'étalement de leurs heures de travail pour obtenir le renouvellement d'une autorisation.
- La personne salariée doit trouver dans l'étalement de ses heures de travail un avantage, d'une autre nature, pour compenser la perte du paiement de ses heures supplémentaires sur une base hebdomadaire.
- Il appartient à l'employeur de démontrer les avantages d'un étalement des heures de travail pour les personnes salariées visées par sa demande.
- Il appartient à l'employeur de démontrer que le travail est effectué dans un endroit isolé en remplissant le formulaire *Annexe - Formulaire pour le travail dans un endroit isolé*, le cas échéant.

TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION

- **En ligne** sur le le site internet de la CNESST à la section « Nous joindre – Transmission d'un document » ou directement sur le lien suivant : https://servicesenligne.cnesst.gouv.qc.ca/transmission_documents
- **Par la poste** à l'adresse suivante :
CNESST
C.P. 2000 succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 0H7

A JUSTIFICATION DE L'ÉTALEMENT DES HEURES DE TRAVAIL

Votre entreprise détient-elle déjà une autorisation d'étalement des heures de travail?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez la date d'échéance

Si non, utilisez le formulaire *Demande d'autorisation d'étalement des heures de travail*.

Tous les renseignements relatifs aux questions 1 à 4 doivent avoir été transmis au moins une fois lors d'une demande précédente.

Depuis votre demande précédente, des changements ont-ils été apportés :

1. aux conditions particulières à votre entreprise qui justifient l'étalement des heures de travail sur une base autre qu'hebdomadaire?

2. aux avantages dont bénéficieraient les personnes salariées si une autorisation d'étalement des heures de travail était accordée?

3. à la base d'étalement des heures que vous avez demandé?

4. aux personnes salariées (nom et nombre) inscrites à la demande précédente?

☐ Oui
☐ Oui
☐ Oui
☐ Oui

☐ Non
☐ Non
☐ Non
☐ Non

Si vous avez répondu oui aux questions 1 ou 2, remplissez la section C du formulaire.
Si vous avez répondu oui aux questions 3 ou 4, remplissez les sections D et E du formulaire.

B RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Nom de l'entreprise		2. Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Adresse		Code postal
Téléphone	Télécopieur	Courriel
3. Adresse de l'établissement concerné par la demande de renouvellement d'une autorisation d'étalement des heures de travail (si différente)		Code postal
4. Nom de la personne responsable de la demande		Téléphone
		Télécopieur
Adresse		Code postal
Courriel		
5. Pour quelle période demandez-vous une telle autorisation? (Maximum trois ans)		
Date de début		Date de fin

C CHANGEMENTS À LA SITUATION DE L'ENTREPRISE OU AUX AVANTAGES DES PERSONNES SALARIÉES

7004 (2026-01)

1

D RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES SALARIÉES CONCERNÉES PAR CETTE DEMANDE		
Nom de l'entreprise		
Base d'étalement demandée	Durée de l'autorisation d'étalement demandée	
Semaines	du	au
Quelle est la semaine de travail dans l'entreprise? (Exemple : du dimanche au samedi)		Nombre total de personnes salariées visées par la demande d'autorisation d'étalement
du	au	
Catégorie d'emploi	Nombre de personnes salariées	Nature du travail

E CONFIRMATION PAR L'EMPLOYEUR DU CONSENTEMENT DES PERSONNES SALARIÉES À CETTE DEMANDE				
L'employeur confirme que les personnes salariées concernées ont pris connaissance de la demande de renouvellement d'une autorisation d'étalement des heures de travail transmise à la CNESST. Si cette autorisation était accordée par la CNESST, les heures supplémentaires ne seraient plus payées après 40 heures par semaine ou selon la semaine normale établie par le <i>Règlement sur les normes du travail</i>, mais uniquement à la fin de la base d'étalement autorisée. Ainsi, les heures supplémentaires seraient celles qui excéderaient le nombre d'heures de la semaine normale multiplié par le nombre de semaines de la base d'étalement autorisée. Ces heures seraient alors payées ou mises en banque au taux majoré de 50 %.				
Nom de la personne salariée (en lettres moulées)	Je donne mon accord à l'étalement de mes heures de travail demandé par mon employeur (signature)	Catégorie d'emploi	Téléphone (à la résidence)	Date

F SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR OU DE LA PERSONNE RESPONSABLE		
Nom (en lettres moulées)	► Signature	Date